



au fil du Talent

PREAVIS MUNICIPAL N° 9-3/24

Au Conseil communal de et à Chavornay

43.46.02/LM/sw

Chavornay, le 2 juillet 2024

Modernisation de la voie ferroviaire Orbe Chavornay

Réfection du pont d'accès îlot St-Thiébaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

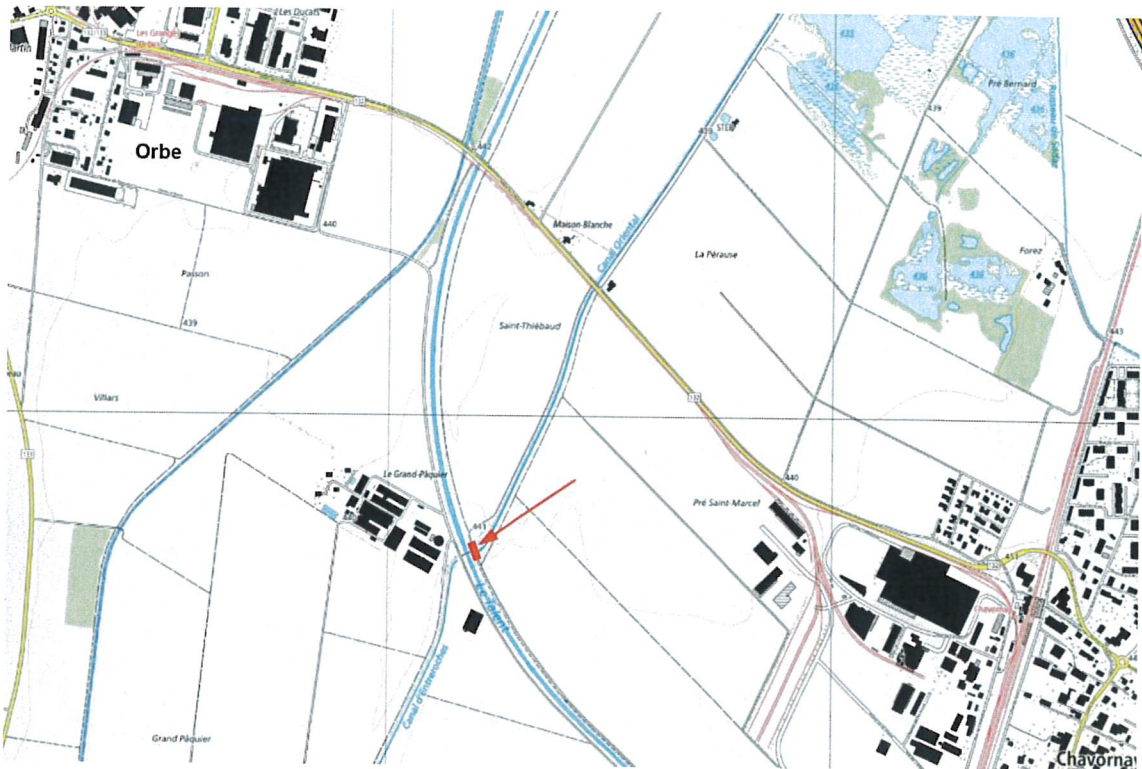
Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal la réfection complète du pont agricole de St-Thiébaud pour un pont adapté au passage de véhicules agricoles modernes et supportant le poids de machines lourdes notamment.

Préambule

Dans le cadre du projet du renouvellement de la ligne Orbe-Chavornay, deux passages à niveau à ouverture sur demande (PN dont le seul élément de sécurité consiste en une chaîne barrant l'accès à la voie) doivent être assainis. Il s'agit du PN Entreroches Ouest et du PN Talent Est dans la plaine de l'Orbe. Ces deux PN donnent accès, depuis la route cantonale (RC) reliant Chavornay à Orbe, à plusieurs champs exploités. Ceux-ci se trouvent ceints entre le canal d'Entreroches (au Sud-Est), le cours d'eau du Talent (à l'Ouest) et la voie Travys (au Nord-Est). Les accès existants sont, outre les deux PN précités, un pont agricole au Sud du champ.

La situation sécuritaire actuelle lors de l'utilisation de ces PN n'est pas satisfaisante. En effet, et bien qu'une convention d'utilisation ait été définie entre TRAVYS et les exploitants, la procédure d'utilisation des PN n'est pas strictement respectée. Afin de traverser ces PN fermés à l'aide d'une chaîne et un cadenas, les utilisateurs doivent avertir le centre d'exploitation de TRAVYS et ainsi se faire

confirmer que le passage est libre. Cette étape n'est souvent pas respectée ce qui fait que les traversées des PN ne sont pas sécurisées et le risque de collision est réel.



Mise en conformité

La situation sécuritaire décrite ci-dessus représente l'élément déclencheur de la volonté de TRAVYS d'assainir ces PN. Après plusieurs variantes envisagées, l'utilisation d'un accès de substitution est retenue.

Afin d'assurer un accès large et de capacité suffisante (tonnage), la solution de la réfection du pont est choisie.



Projet de construction

Le pont existant ne répond pas aux exigences de tonnage pour le trafic agricole actuel. A la suite de la fermeture de passages à niveau sur la ligne ferroviaire, le pont devient le seul accès possible à l'îlot et doit donc pouvoir supporter le trafic agricole.

Le pont agricole existant sur le canal d'Entreroches est un pont en poutre simple de 3.50 m de large. La charge maximale admissible actuelle est estimée à 10 to.

Un remplacement complet du tablier, des bordures et des barrières de protection est prévu avec un élargissement du gabarit routier (largeur libre) à 4.20 m et une augmentation de la charge admissible à 40 to.

Gestion du projet

La Commune de Chavornay assume la fonction de maître d'ouvrage en tant que propriétaire du pont St-Thiébaud.

L'étude de projet et la direction locale des travaux d'assainissement du pont sont assurées par Travys en tant que maître d'œuvre, dans le cadre du chantier du renouvellement de la ligne O-C.

La réalisation du projet est prévue en 2025.

Les limites des biens-fonds et les rapports de propriétés des terrains actuels restent inchangés.

Coûts d'investissement et clé de répartition

La Municipalité a exprimé fermement son intention de ne pas participer financièrement à la réfection du pont St-Thiébaud auprès de TRAVYS SA et des services cantonaux concernés (DGE-EAU et DGAV). En effet, elle estimait que sans le projet de modernisation de la voie ferroviaire Orbe-Chavornay et aux exigences relatives à la sécurité d'exploitation ferroviaire, elle n'aurait pas envisagé d'y apporter des travaux. Après discussions et échanges constructifs, la clé de répartition des coûts validée par l'ensemble des parties est la suivante :

	Coûts d'investissement totaux en CHF (hors TVA, +/- 20%)	Part TRAVYS en % ou en CHF	Part du propriétaire de la route (DGE-EAU) en % et en CHF	Part DGAV en % ou en CHF
Assainissement de l'ouvrage d'art, y compris divers et imprévus	243'000 CHF	50%	25%	25%
Total	243'000 CHF	121'500 CHF	60'750 CHF	60'750 CHF

Le projet sera financé par la Commune de Chavornay et refacturé à 100 % aux parties ci-dessus.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 9-3/24,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du pont agricole de St-Thiébaud.
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 243'000.00.

La syndique

Le secrétaire



Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, 079 322 83 23